

Thème 1 : La France contemporaine – Histoire

Question obligatoire (A) : La Vème République : un régime politique inscrit dans la durée (7-8 heures)

On inscrit la Vème République dans la tradition républicaine, tout en mettant l'accent sur sa spécificité. La Vème République réaffirme le principe de la souveraineté nationale et instaure la primauté de l'exécutif. Après avoir décrit les caractéristiques du système né dans les années 1958-1962, on étudie ses principales évolutions jusqu'à nos jours.

Quelles sont les origines, les évolutions et les ruptures de la V° République ?

Séance 1. Naissance et fonctionnement de la Vième République

Durée : 3h

Objectifs : Définir le contexte dans lequel est né la V° République

Mettre en évidence les éléments qui inscrivent le régime dans la tradition républicaine

Dégager les éléments qui font la spécificité du régime en présentant le fonctionnement des institutions

Notions : constitution, référendum, scrutin majoritaire, exécutif, législatif, mémoire, culture politique, assemblée nationale, sénat, président de la République, gouvernement, République, souveraineté nationale

Capacités et méthodes :

situer un événement dans le temps court ou le temps long ;

Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques) ;

Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique

Prendre des notes

Utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours

Développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue

Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire

Documents : cours/1ier paragraphe

document vidéo : De Gaulle présente la constitution au Français (discours du 4 septembre 1958)

document 1 p. 16

documents 1 à 4 p. 18-19

Depuis la révolution de 1789, la France a connu de nombreux régimes politiques (monarchies, empires, républiques). L'expérience républicaine n'est pas nouvelle mais la République n'a jamais réussi à s'installer durablement.

*La V° République a aujourd'hui pratiquement 60 années d'existence, soit une durée 5 fois plus importante que la IV° qui l'avait précédée (1946-1958). Elle est donc le régime le plus stable depuis 1789. Elle repose sur de nouvelles **institutions** qui sont apparues dans un contexte politique particulier en 1958. Ces institutions sont définies par la 16ième **constitution** qu'a connue la France depuis la Révolution..*

Dans quel contexte naît la V° République ? Comment la constitution de 1958 s'inscrit dans la tradition républicaine et quelles sont ses spécificités ?

Travail autonome et reprise à l'oral
Mettre en évidence le contexte dans lequel est née la VIème République

1. Une République née dans un contexte de crise.

La IV^e République (1946-1958) est un régime parlementaire où l'Assemblée nationale (pouvoir législatif) joue un rôle central aux dépens du pouvoir exécutif (gouvernement et président de la République) : elle investit le gouvernement et peut le renverser. Dans ce régime, le président de la République n'a que très peu de pouvoirs.

La IV^e République doit faire face à de nombreux défis : reconstruction de la France après plusieurs années de guerre et d'occupation, modernisation économique, décolonisation, guerre froide. Malgré l'importance de ses réalisations, le régime souffre d'une **instabilité gouvernementale** chronique (**définition p. 17**). Celle-ci est liée à un mode de **scrutin de liste à la proportionnelle** (**définition p. 17**). Ainsi de 1947 à 1958, 24 gouvernements se succèdent (d'une durée allant de 1 jour à 16 mois) (**doc. 2 p. 16**). Aux yeux des Français, le régime apparaît comme dépourvu d'autorité alors qu'il est confronté au problème de la guerre d'Algérie qui mine le pays depuis 1954. Cette guerre met en évidence l'ampleur de l'impuissance de l'exécutif.

Ainsi, le 13 mai 1958, à Alger, une manifestation de Français d'Algérie craignant d'être abandonnés par le régime dégénère en émeute. Face à ce chaos, l'armée prend les choses en main : Le Général Massu accepte de présider un Comité de Salut Public. Un pouvoir concurrent s'organise donc à Alger soutenu par les militaires. Dans l'espoir de rétablir l'ordre, le président de la République, René Coty, nomme le général de Gaulle **président du conseil** (**définition p. 17**) avec les pleins pouvoirs pour réviser la constitution (29 mai 1958). Incarnation de la France résistante et de la restauration républicaine après la parenthèse du régime de Vichy (1940-1944), il apparaît comme le seul à pouvoir régler la situation. La IV^e République vient de disparaître.

Une nouvelle **constitution** est rédigée. Ce texte solennel définissant le fonctionnement des institutions ainsi que les droits et les devoirs des citoyens est adopté par référendum à une écrasante majorité le 28 septembre 1958. Le 4 octobre la constitution de la V^e République est proclamée.

1. Lis attentivement le cours ci-dessous et celui p. 17

2. Après cette lecture, complète l'organigramme suivant en essayant de placer les éléments indiqués ci-dessous

un régime caractérisé par l'instabilité ministérielle

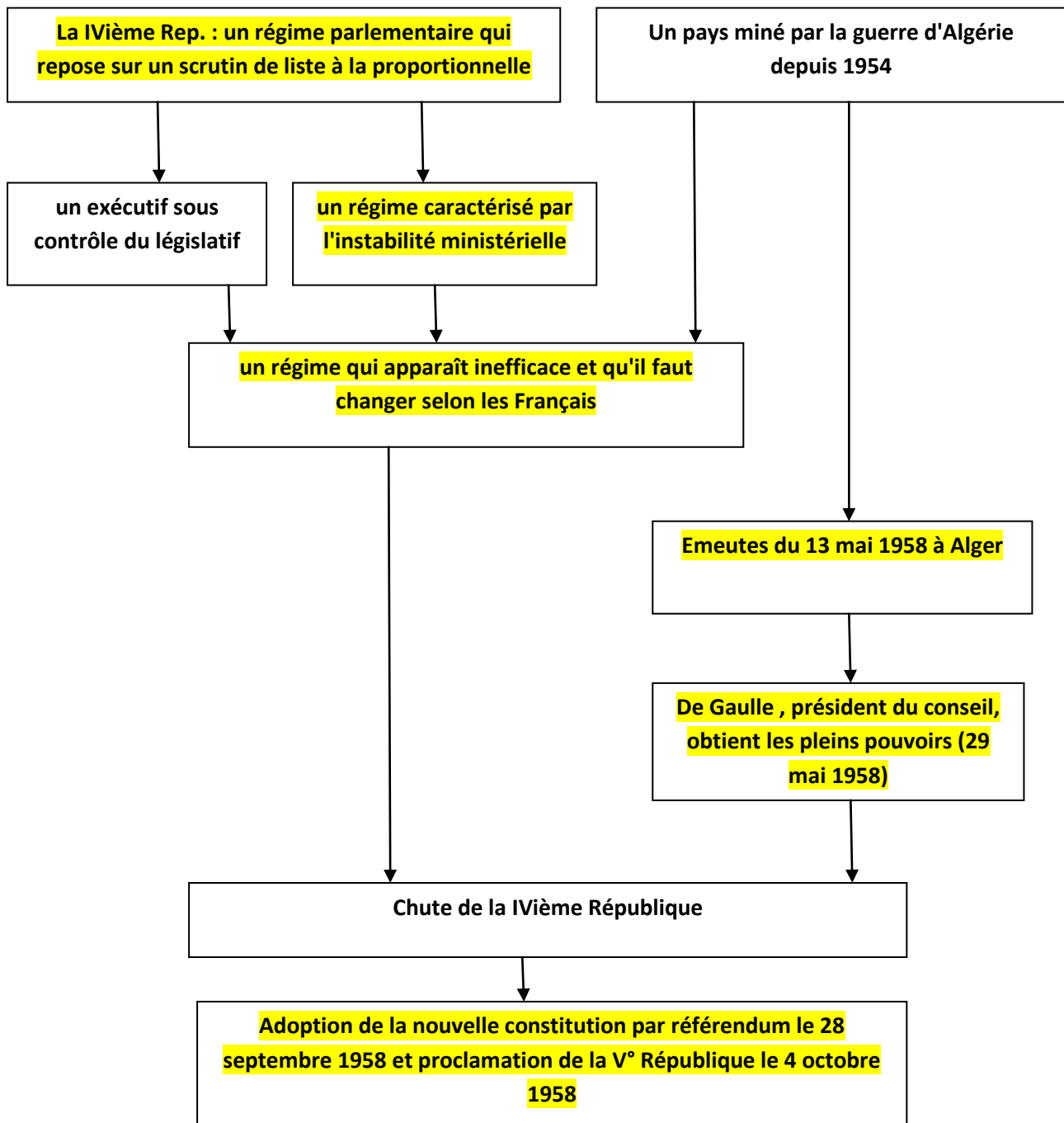
Emeutes du 13 mai 1958 à Alger

De Gaulle devient président du conseil et obtient les pleins pouvoirs (29 mai 1958)

La IV^e République : un régime parlementaire qui repose sur un scrutin de liste à la proportionnelle

Adoption de la nouvelle constitution par référendum le 28 septembre 1958 et proclamation de la V^e République le 4 octobre 1958

un régime qui apparaît inefficace et qu'il faut changer selon les Français



Travail autonome
Mettre en évidence les deux caractéristiques de la constitution
Analyser les choix de De Gaulle
document 1. p. 16 + document vidéo

Exercice 2. De Gaulle présente aux Français la constitution de la V° République

1. Présenter le document 1 p. 16 en complétant le tableau ci-dessous

| Nature du document | Idée générale | Lieu où se déroule la scène | Date et signification | contexte |
|------------------------------------|--|--------------------------------|--|---|
| Photographie du discours de Gaulle | Présentation de constitution aux Français que ces derniers doivent | Place de la République - Paris | 4 septembre 1958 , date anniversaire de la proclamation de la III° République. De Gaulle ancre ainsi son action dans la | De Gaulle a obtenu les pleins pouvoirs depuis 1958 et |

| | | | | |
|--|---|--|---|--|
| | ratifier par référendum le 28 septembre 1958 | | tradition républicaine. Il renie l'héritage de la IV ^e République qu'il considère comme une erreur depuis ses débuts, et qui l'avait conduit à se mettre en retrait de la vie politique en 1946. | a fait rédiger une nouvelle constitution (un des principaux rédacteurs est Michel Debré) |
|--|---|--|---|--|

2. Rappelez quelle fonction occupe à ce moment-là le général De Gaulle

Charles de Gaulle est alors président du conseil. Il a été appelé au pouvoir en urgence et sous la pression de la crise algérienne par le président René Coty. Il aspire à obtenir un changement constitutionnel conforme à ses idées et à devenir le président de la République du nouveau régime. Il recherche une large approbation de la part des Français pour asseoir la légitimité de son action .

3. Relevez les symboles républicains utilisés et mis en scène dans cette cérémonie. Quel message a voulu transmettre de Gaulle aux Français. Quelle image de de Gaulle cette mise en scène donne-t-elle

De nombreux symboles républicains sont utilisés : le choix du lieu n'est pas innocent (place de la République + allégorie de la Rep.), les symboles RF (République Française, les Gardes Républicaines, le drapeau tricolore). On comprend que de Gaulle veut ancrer le nouveau régime dans la continuité avec les symboles de la Troisième République et de la Révolution.

Cette mise en scène met également en avant la personne du général de Gaulle. Il apparaît comme le sauveur de la République. D'ailleurs, il est surélevé grâce à une tribune.

4. Ecoutez le discours prononcé par de Gaulle. Quel est le ton employé ? Quel est son objectif ?

De Gaulle emploie un ton grave, martial, solennel. Il affirme que les Français sont libres de leur choix mais il entend aussi les convaincre de l'urgence de la situation. Il s'adresse à la foule comme si l'approbation du référendum est inéluctable. Son objectif est de dramatiser l'enjeu de façon à obtenir un soutien populaire le plus large possible, susceptible de consolider son action

La présence de la foule permet de souligner un peu plus le soutien populaire fort à l'action du Général de Gaulle.

5. Quels sont les deux principes sur lesquels de Gaulle veut fonder le nouveau régime. Vous veillerez à justifier votre propos par un passage du discours.

| Principe 1 La souveraineté du peuple | Principe 2 Un pouvoir exécutif fort |
|--|---|
| « La nation qui seule est juge approuvera ou repoussera notre œuvre ». | « Qu'il existe au-dessus des querelles politiques un arbitre national, élu par les citoyens qui ont un mandat public, qui soit chargé d'assurer le fonctionnement des institutions ». |
| « Qu'il existe un parlement destiné à représenter la volonté politiques de la Nation, à voter les lois, à contrôler l'exécutif, mais sans sortir de son rôle » | « Qu'il existe un gouvernement qui soit fait pour gouverner, à qui on en laisse le temps et la possibilité ». |

Conclusion : de Gaulle a réussi à convaincre les Français de la pertinence du nouveau projet constitutionnel. La constitution est adoptée par référendum et à une écrasante majorité le 28 septembre 1958. Le 04 octobre 1958, la Constitution de la V^e République est proclamée

Travail autonome

Présenter les caractéristiques du nouveau régime

Exercice 3. La Constitution de 1958 : un nouvel équilibre des pouvoirs au profit de l'exécutif

1. Quels principes et quels symboles inscrivent la V^e République dans la tradition républicaine. Répondez en complétant le tableau ci-dessous (doc. 2 p. 18)

| Une constitution qui s'appuie sur les principes issus de la Révolution française | Une constitution qui adopte les symboles républicains mis en place sous la 3 ^{ème} République |
|--|---|
| <p>Attachement aux Droits de l'homme et aux principes de souveraineté nationale : " son principe est gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple</p> <p>Dans l'article 2 de la constitution, d'autres principes sont réaffirmés : Le caractère démocratique et social de la République. Le principe d'une République une et indivisible. Le principe de laïcité</p> | <p>L'emblème national : Le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.</p> <p>La devise de la République est « Liberté, Egalité, Fraternité »</p> <p>L'Hymne national est la « Marseillaise ».</p> |

Cette constitution est donc fondée sur une **culture politique** car elle réaffirme l'attachement des Français à un certain nombre de valeurs et références communes (laïcité, démocratie, Droits de l'homme....) qui inspirent l'action politique.

Tous ces symboles font référence, dans la **mémoire** collective, à l'**histoire** de la Révolution française et aux principes et valeurs dont ils sont issus.

La constitution de 1958 veut garantir la continuité républicaine dans le respect de la souveraineté du peuple.

Culture politique : Ensemble de valeurs et de références communes qui légitiment l'action politique.

Histoire/mémoire : La mémoire fait partie du patrimoine d'un peuple. Elle peut être sélective (oubli volontaire d'un événement), affective et/ou plurielle. La mémoire est un matériau de l'histoire.

2. Comment est organisé l'exécutif ? Quels problèmes peuvent en résulter ? (doc. 1 et 3 p. 18)

Le pouvoir exécutif est bicéphale : Président de la République un Premier et son gouvernement . Lorsque le président de la République et le premier ministre sont issus de majorités opposés, on se retrouve dans une situation de **cohabitation** qui peut bloquer le fonctionnement du pays ou au contraire inciter au compromis.

3. Qui est à la tête de l'exécutif ? Montrez que cette fonction occupe le rôle le plus important (doc. 1 et 3 p. 18)

Le pouvoir exécutif est dominé par le président par le République.

Le président de la République veille au respect de la constitution, à la continuité des institutions, à l'intégrité de la nation. (clé de voûte des institutions).

Il est élu, non par les seuls parlementaires, mais **par un collège élargi de 80 000 « notables »**, des élus. (jusqu'en 1962)

Il nomme le Premier Ministre, les ministres et préside le conseil des ministres. (Art 8).

Il est le chef des armées.

Il dispose de pouvoirs qui lui permettent d'intervenir dans le jeu politique. Il peut dissoudre, sans condition de circonstances, l'Assemblée Nationale. Il peut provoquer un référendum, c'est-à-dire une consultation populaire, en passant par-dessus le Parlement. En cas de circonstances extraordinaires (soulèvement, invasion, etc.), il peut prendre les pleins pouvoirs (art. 16), mais cet article est moins important, car d'application exceptionnelle.

4. Rappeler les pouvoirs du Premier ministre et de son gouvernement. Devant qui sont-ils responsable ? (doc. 1 et p. 18)

Le Premier ministre et son gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.

Le Premier Ministre est responsable devant l'Assemblée Nationale qui peut le renverser par la motion de censure.

Le Premier Ministre dispose de pouvoirs contre le Parlement dans le contrôle de la procédure législative. Il maîtrise l'ordre du jour, c'est-à-dire l'ordre de passage des projets devant les assemblées. Il peut limiter le droit d'amendement, en recourant au vote bloqué. Il peut faire passer un texte sans le faire voter, en mettant simplement en jeu sa responsabilité et, si les députés ne le renversent pas, le texte est considéré comme adopté, en vertu de l'article 49.3.

5. *Quels sont les avantages du mode de scrutin majoritaire pour les élections législatives ? Quelles sont les conséquences pour les petits partis ? (doc. 4 p. 19)*

La constitution de 1958 prévoit l'élection des députés au **suffrage majoritaire uninominal à deux tours** par les **citoyens**. Alors que le scrutin de liste à la proportionnelle en vigueur sous la IV^{ème} République aboutissait à un émiettement des sièges, le scrutin uninominal à deux tours, lui, permet de dégager une **majorité stable**. Le Premier Ministre étant issu de cette majorité, le risque d'instabilité gouvernementale est beaucoup plus limité. Les petits partis sont très souvent écartés de la représentation nationale (ils n'obtiennent pas de siège)

6. *Comment s'organise le pouvoir législatif ? Rappelez les fonctions de chacune des chambres (doc. 1 p. 17)*

Le pouvoir législatif est partagé entre Assemblée nationale et Sénat. Mais l'activité parlementaire est très encadrée. **Les députés** sont élus pour un mandat de 5 ans et siègent à **l'Assemblée Nationale**. Ils votent les lois et le budget. **Ils ont l'initiative des lois avec le gouvernement** mais ils ne sont pas maîtres de l'ordre du jour de leur session. Les lois d'origine parlementaire ne sont soumises au vote qu'avec l'accord du Premier Ministre.

Les députés contrôlent l'action du gouvernement et peuvent le renverser par le vote de la **motion de censure**.

Les sénateurs sont élus au **suffrage universel indirect** pour un mandat de 6 ans, (le Sénat étant renouvelable par moitié tous les trois ans, depuis 2003). Ils votent les lois (en cas de désaccord avec l'Assemblée Nationale, c'est elle qui a le dernier mot) et le budget mais ne contrôlent pas l'action du gouvernement. Le Président du Sénat assure l'intérim du Président de la République lorsque celui-ci n'est pas en mesure d'assumer sa fonction.

7. *Qu'est-ce que le constitutionnel ? Comment ses membres sont-ils désignés ? (doc. 1 p. 18)*

Le conseil constitutionnel un organe de contrôle, composé de 9 membres élus pour 9 ans. Un tiers de ses membres est désigné par le Président de la République, un tiers par l'Assemblée nationale et un dernier tiers par le Sénat. Il a pour fonction de vérifier la conformité des lois avec la Constitution française ainsi que la régularité des élections.

Bilan. voir exercices et apprendre le cours p. 19

Thème 1 : La France contemporaine – Histoire

Question obligatoire (A) : La Vème République : un régime politique inscrit dans la durée (7-8 heures)

Séance 2. Souveraineté nationale et primauté de l'exécutif au cœur des institutions de la Vème République

Durée : 2h

Objectifs : **Montrer par quels moyens la souveraineté nationale est renforcée**
Caractériser la pratique présidentialisée du pouvoir mise en place par de Gaulle

Notions : constitution, référendum, citoyenneté, exécutif, législatif, , président de la République, République, souveraineté nationale, dissuasion nucléaire, "domaine réservé, défense, politique de défense nationale, présidentielisme

Capacités et méthodes : situer un événement dans le temps court ou le temps long ;
Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques) ;
Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique
Prendre des notes
Utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours
Développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire

Documents : manuel p. 20 à 23

Comment s'exerce la souveraineté nationale ? Comment de Gaulle et ses successeurs immédiats exercent-ils le pouvoir ?

Montrer par quels moyens la souveraineté nationale est renforcée

Exercice 1. Une souveraineté nationale renforcée

1. *A qui, selon la constitution, appartient la souveraineté nationale ? Par quel moyen exerce-t-elle son pouvoir ? (document 2 p. 20)*

la souveraineté nationale appartient au peuple ; ce sont les électeurs qui la compose c'est à dire les hommes et les femmes majeures de nationalité française (21 ans puis 18 ans à partir de 1974, faisant ainsi entrer 2.5 millions de jeunes dans le corps électoral : il y avait en 2014 44.8 millions d'électeurs inscrits sur les listes électorales)
La souveraineté exerce son pouvoir par l'intermédiaire de ses représentants élus (de manière directe ou indirecte) ou par la voie du référendum (def.p. 21)

2. *Quelle modification de Gaulle apporte à la constitution en 1962 ? Pourquoi selon vous ? Par quoi a été motivée cette décision (paragraphe 1 p. 21)*

De Gaulle souhaite que désormais le président de la République soit élu au suffrage universel direct. La constitution prévoyait au départ une élection au suffrage universel indirect. Cette décision permet de renforcer la légitimité du président de la République (son pouvoir est incontesté puisqu'il le tient directement des Français). Cette décision est motivée par un attentat auquel de Gaulle a échappé de justesse (22 août 1962 : attentat orchestré par l'OAS), il prend conscience que pour consolider le régime, il faut que le président ait une légitimité incontestable). La réforme est adoptée par **référendum** en **octobre 1962** et la première élection présidentielle au suffrage universel a lieu en 1965.

3. *Quelle la conséquence de cette modification institutionnelle ? (document 1 p. 20)*

Cette décision permet aussi de renforcer le rôle attribué à la souveraineté nationale : c'est désormais qui va choisir celui (ou celle) qui occupera désormais la plus haute fonction de l'Etat. L'élection présidentielle (campagne, débat, les résultats) devient un temps fort de l'exercice de la souveraineté nationale

4. *Combien de fois les présidents de la république depuis 1958 ont-il eu recours au référendum ? A quelle occasion ? (doc. 3 p. 20)*

Sous la Vème République, les Présidents de la République ont eu recours au référendum à dix reprises (avec des succès divers). L'enjeu est important : modification de la constitution, ratification de traités , résolution d'un conflit

5. *Quel président de la République a le plus utilisé la voie du référendum ? Pourquoi ? (doc. 3 p. 20)*

De Gaulle est celui qui a le plus utilisé le référendum (5 fois sur les 10)

Pour le général de Gaulle, le référendum est l'expression directe de la souveraineté populaire. L'article 3 de la constitution ne dit pas autre chose : « *La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum* ». Pour de Gaulle, le référendum était aussi un moyen de renforcer encore l'autorité du Président (aux dépens du pouvoir législatif).

6. *La pratique du référendum renforce-t-elle toujours la fonction présidentielle ? (document 3 p. 20)*

Cependant le référendum est une arme politique à double tranchant : Désavoué par le référendum sur la régionalisation en 1969, de Gaulle démissionne. L'impact du référendum dépend de l'enjeu et de cet enjeu dépend aussi le taux de participation des électeurs à ce scrutin.

7. *Indiquez lors de quelles autres occasions s'exerce la souveraineté nationale ? (document 4 p. 21)*

Si les électeurs sont appelés à s'exprimer lors de scrutins nationaux (élections (élections des présidents de la république, des députés, référendum) ; ils sont aussi consultés pour de nombreuses élections locales (élections municipales, élections des conseillers généraux, conseillers régionaux à partir de 1986...).

En 1992, le traité européen de Maastricht crée une **citoyenneté** européenne et permet ainsi aux ressortissants européens vivant sur le sol national de participer aux scrutins locaux et européens.

Sous la Vème République, le recours fréquent au suffrage universel direct contribue donc bien à faire de la souveraineté du peuple, l'un des piliers de nos institutions.

Travail autonome

Caractériser la pratique présidentialiste du pouvoir mise en place par de Gaulle

Exercice 2. La mise en place d'une pratique présidentielle du pouvoir

1. *Par quels moyens de Gaulle entend-il entretenir un contact direct avec les Français (doc. 11 p. 50 , photographie p. 10-11, doc 1 p. 22 et doc. 3 p. 20)*

De Gaulle définit un style très personnel de l'exercice du pouvoir ; il entend ainsi entretenir un lien direct avec les Français : allocutions télévisées, conférences de presse régulière, "bains de foule", recours fréquent au référendum.

2. *De quelle manière s'exprime le général de Gaulle ? Quelle conclusion peut-on en tirer ? (doc. 1 et 2 p. 22)*

De Gaulle s'exprime à la première personne du singulier et très souvent s'adresse directement aux Français ; c'est lui en tant que président de la République qui fixe les grandes orientations de la France (indépendance de la France, **dissuasion nucléaire** - def. p. 23- , **politique d'indépendance nationale** - def p. 23); d'ailleurs sur la photographie, la posture adoptée nous montre bien que c'est lui qui décide.

Ainsi, alors que la constitution prévoit que "*la politique de la Nation est fixée et conduite par le Premier Ministre et son gouvernement*", dans les faits, et ce, dès la présidence du général de Gaulle, c'est bien à l'Élysée que les grandes orientations politiques sont déterminées. Considérant que tout pouvoir constitué tire sa légitimité du

Président, le général de Gaulle laisse, dans l'absolu, **peu de marge de manœuvre au gouvernement qui est chargé de mettre en œuvre la politique qu'il a définie, l'Assemblée Nationale devant approuver et voter en ce sens.** Néanmoins, dans la pratique, le général de Gaulle s'impliquera davantage dans les domaines qu'il appelle « *les intérêts supérieurs du pays* » (défense, diplomatie) et laissera le gouvernement gérer les affaires économiques et sociales.

3. *Qu'est-ce que la notion de domaine réservé du Président ? Faut-il nuancer ? (doc. 3 p. 22 et doc. 14 p. 50)*

Le général de Gaulle, soucieux de l'indépendance de la France et de sa grandeur tout en étant partisan d'un Etat fort, va s'impliquer **fortement et directement** dans les domaines de la **défense (def. p.23)** et des Affaires Etrangères (**politique extérieure**). Très vite, on va parler d'un « **domaine réservé** » au Président de la République. Même s'il n'est pas inscrit dans la constitution, ce domaine réservé va s'imposer par une pratique personnelle du pouvoir et par la volonté de Charles de Gaulle.

C'est ainsi qu'il va doter la France de l'arme atomique (le président de la République est **le chef des armées et a la responsabilité de l'arme nucléaire**). Sur le plan diplomatique, cette politique d'indépendance de la France le conduira à critiquer l'allié américain, à retirer la France du commandement intégré de l'OTAN en 1966 et à dialoguer avec le monde communiste (reconnaissance diplomatique de la Chine communiste en 1964).

4. *Quels personnages évoquent les deux documents ? Quels ont été leur point commun ? (doc. 1 p. 52 et doc. 4 p. 23)*

Les documents évoquent à la fois de Gaulle mais aussi le socialiste François Mitterrand ; opposant politique de de Gaulle, il a fortement critiqué la constitution de la V^e République : « **J'appelle le régime gaulliste dictature parce que, tout compte fait, c'est à cela qu'il ressemble le plus, parce que c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement il tend** » (Document 12 page 48 Editions Hachette). François Mitterrand déclare également : « *Ou bien il convient de fonder un régime présidentiel honnête et authentique qui donnera autorité et stabilité au chef de l'exécutif tout en valorisant le rôle du Parlement, ou bien il convient de revenir aux sources d'un régime parlementaire adapté aux besoins modernes* » (discours prononcé à l'Assemblée Nationale, le 24 avril 1964).

Il devient à son tour président de République de 1981 à 1995.

5. *Montrez que par la suite les autres président de la République adopteront cette pratique du pouvoir et que celle-ci a fait l'objet de critique ? (doc. 1 p. 52 et doc. 4 p. 23)*

Les caricaturistes et la presse satirique dénoncent une **dérive monarchique** du régime ; ils ne manqueront pas de « singer » De Gaulle en **monarque** absolu mais ses successeurs vont conserver cette pratique du pouvoir présidentiel qui assure la primauté de la fonction présidentielle au détriment de celle du Premier Ministre et ils continueront à s'arroger ce « domaine réservé ». (Y compris François Mitterrand). (**voir portraits p. 28**)

Aujourd'hui, le champ d'action du Président de la République semble plus limité en raison de la multiplicité des centres de décision (organisations et sommets internationaux, institutions européennes, décentralisation territoriale.....).

Bilan 1. Une souveraineté nationale renforcée (apprendre le cours p. 21 + exercice 1)

Bilan 2. La mise en place d'une pratique présidentielle du pouvoir (apprendre le cours p. 23 + exercice 2)

Thème 1 : La France contemporaine – Histoire

Question obligatoire (A) : La Vème République : un régime politique inscrit dans la durée (7-8 heures)

Séance 3. Des institutions souples qui s'adaptent et s'inscrivent dans la durée

Durée : 2h

Objectifs : **Montrer que la constitution permet la cohabitation**
 Mettre en évidence les principales évolutions institutionnelles

Notions : constitution, alternance, cohabitation, bipolarisation, droite, gauche, culture politique, quinquennat ,

Capacités et méthodes : situer un événement dans le temps court ou le temps long ;
 Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques) ;
 Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique
 Prendre des notes
 Utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours
 Développer un discours oral ou écrit construit et argumenté, le confronter à d'autres points de vue
 Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire

Documents : manuel p. 24 à 27

Comment la V° République a-t-elle évolué en s'adaptant ?

Cours dialogué

Dater et caractériser les périodes d'alternance et de cohabitation
Journal de la nuit - 11 mai 1981 - Antenne 2

Exercice 1. Alternances et cohabitations

1. Pourquoi peut-on dire que le 11 mai 1981 est une date majeure dans l'histoire de la V° République ? (vidéo 1)

Pour la première depuis la mise en place de la V° République on assiste à **l'alternance** (def. p. 27) : le candidat de gauche, François Mitterrand bat au deuxième tour le président sortant Valéry Giscard d'Estaing. Cela prouve aussi la solidité des institutions ; en effet, Mitterrand, qui s'était par le passé opposé à la constitution, s'adapte à celle-ci. Il met ses pas dans ceux de ses prédécesseurs quant à l'application stricte des institutions de 1958.

2. Quelle première décision prend le nouveau président élu en 1981 ? Quelle en est la conséquence ? (doc. 1 p. 26)

Il décide de dissoudre l'assemblée nationale (voir def. **dissolution** p. 27) provoquant ainsi de nouvelles élections législatives que le parti socialiste remporte ; s'appuyant sur une majorité stable, il peut désormais gouverner. De 1981 à 1986, on peut parler de présidentialisme absolu comme sous les mandats du général de Gaulle et de Georges Pompidou : La majorité est solide, avec une ossature solidement tenue en mains par le Président Mitterrand : le parti socialiste ; ses premiers ministres (Mauroy et Fabius) sont issus de son parti, et il a de bons rapports avec eux. Des mesures sont adoptées : abolition de la peine de mort (1981), 5ième semaine de congés payés, semaine de 39h, nationalisations). Malheureusement, ces mesures ne font pas reculer le chômage et très vite une politique de rigueur se met en place , décevant l'électorat de gauche.

3. Qu'est-ce que la cohabitation ? Combien la V° République en a-t-elle connu ? Par quoi sont-elles provoquées ? (vidéo 2 et chronologie p. 26)

La cohabitation est une situation politique où le président de la République appartient à un autre camp politique que son Premier ministre ; la France a connu trois périodes de cohabitation : Mitterrand - Chirac (1986-1988), Mitterrand - Balladur (1993-1995) et Chirac- Jospin (1997-2002) ; elles sont provoquées par des changements de majorité à l'assemblée nationale ; Le président doit tenir compte de cette majorité (expression de la souveraineté nationale) et choisir un Premier ministre qui en est issu.

Ainsi En 1986, les socialistes sont battus aux élections législatives. Le Président Mitterrand, comme il l'avait fait savoir auparavant, conserve sa fonction et ne démissionne pas. Pour la première fois, on parle de cohabitation entre une assemblée élue de droite et un Président de gauche. Le Premier Ministre devant avoir la confiance de l'Assemblée Nationale et étant responsable devant elle, François Mitterrand nomme Jacques Chirac à Matignon.

4. En quoi la cohabitation nous montre que nos institutions font preuve de souplesse et d'adaptabilité ? En quoi la cohabitation peut-elle fragiliser l'exercice du pouvoir ? (vidéo 2 - 3 premières minutes - et document 1)

Cette situation inédite nous montre la souplesse de nos institutions ; en effet on assiste à une redistribution des rôles : le Premier ministre voit sa fonction renforcée tandis que le président de la République se retrouve davantage spectateur : le Président conserve ses prérogatives (diplomatie et défense : « le domaine réservé ») mais il le fait de concert avec le Premier Ministre, qui lui exerce de manière indépendante, ses tâches gouvernementales. On a pu parler dans ce cas de figure de « **présidentialisme neutralisé** ». La primauté présidentielle n'existe plus, elle est partagée.

Ce partage du pouvoir est parfois difficile et peut fragiliser l'exercice du pouvoir.

Cours dialogué

Mettre en évidence les principales évolutions institutionnelles

Exercice 2. Des institutions qui se réforment au gré des circonstances politiques

1. Quelle modification institutionnelle est ratifiée par référendum en 2000 ? Quelle en est la conséquence ? (doc. 3 p. 26)

La constitution de la Vème République a subi plusieurs modifications depuis 1958 (24 au total). La plupart de celles-ci ont été votées par le congrès (Assemblée Nationale + Sénat) réuni à Versailles. Bien souvent, il s'agissait d'intégrer dans la constitution, les différents traités européens ainsi ratifiés. En 2000, les Français ont approuvé, par référendum, **la réduction du mandat présidentiel à 5 ans (quinquennat)** .

Cette mesure répondait à deux objectifs :

Donner plus souvent la possibilité aux Français de choisir leur Président.

Faire coïncider élections législatives et élections présidentielles pour limiter le risque de cohabitation.

La principale conséquence de cette limitation du mandat présidentiel est de faire du Président de la République non plus seulement un arbitre mais un chef de la majorité.

2. Quelles sont les principales mesures adoptées par la réforme constitutionnelle de 2008 (document 2) ?

Voulue par Nicolas Sarkozy, la réforme constitutionnelle de 2008 renforce les pouvoirs du Parlement et donnent aux citoyens de nouveaux droits (le justiciable peut, par exemple, contester la constitutionnalité d'une mesure qui lui est opposée). Le Président de la République peut désormais s'adresser aux deux assemblées réunies en congrès. L'article 16 est limité (article qui fixe les pleins pouvoirs que le Président peut prendre en cas de menace pour le pays). En outre, il ne peut plus exercer plus de deux mandats consécutifs. Enfin, les assemblées fixent leur ordre du jour et la réforme limite l'utilisation du 49.3.

Elles renforcent le rôle de l'assemblée, donnent plus de pouvoir aux citoyens et redéfinissent les pouvoirs du président

cours dialogué

Montrer comment s'organise la vie politique française

Définir les valeurs de droite et de gauche

Mettre en évidence l'émergence de nouvelles forces politiques

Exercice 3. De la bipolarisation de la vie politique à l'émergence de forces nouvelles.

1. Autour de quel clivage s'organise la vie politique en France ? (doc. 3)

La vie politique française s'organise autour d'un clivage **Droite/Gauche** (voir paragraphe 2 p. 25), composante essentielle de notre ; **culture politique** (def. p. 25) ; c'est le résultat de notre histoire : mise en place sous la révolution (partisans d'un pouvoir fort du roi à droite de l'assemblée nationale constituante et opposant à gauche) et affirmation de ce clivage tout au long des XIX^e et XX^e siècles.

2. Autour de quelles valeurs se structurent la gauche et la droite aujourd'hui ? (doc. 4 et 5)

Si au départ la droite est monarchiste et la gauche républicaine, cette caractéristique est aujourd'hui dépassée ; le clivage droite/gauche se structure désormais autour de valeurs économiques et sociales, la droite étant attachée aux libertés économiques, à une intervention parfois plus limitée de l'Etat et à la sécurité des personnes alors que la gauche est, elle, attachée à l'égalité sociale et à un Etat plus interventionniste pour atténuer les inégalités.

3. En quoi le fonctionnement de la V^e République a-t-elle renforcé ce clivage ? Quelle en est la conséquence ? (doc. 3)

Ce clivage est renforcé sous la V^e République par le mode de scrutin adopté (scrutin majoritaire) et l'élection du président au suffrage universel provoquant une **bipolarisation** (déf. p. 25) de la vie politique comme nous le montre la composition de l'Assemblée nationale.

Ainsi même si le général de Gaulle a voulu rassembler tous les Français et prétendait s'inscrire dans un positionnement « ni droite, ni gauche », le mode de scrutin et l'élection du président au suffrage universel permettent la formation d'une majorité stable autour du président sur laquelle il s'appuie (sauf en cas de cohabitation). Cette majorité doit, alors, faire face à une opposition politique qui aspire à l'alternance.

Dès les années 80, cette bipolarisation prend la forme du **bipartisme** (def. p. 25) : PS contre RPR devenu UMP au début des années 2000 et aujourd'hui Les Républicains.

4. Montrez que nouvelles forces politiques s'affirment, remettant en cause la bipolarisation (doc. 3 et 5)

Ce bipartisme n'a toutefois pas éliminé les autres formations politiques.

Le Centre de Jean Lecanuet en 1965 à François Bayrou en 2007 joue un rôle non négligeable dans la vie politique et constitue aujourd'hui un courant politique que droite et gauche courtisent.

A la fin des années 80, depuis la prise de conscience des menaces qui pèsent sur la planète, l'écologie politique progresse régulièrement dans l'opinion publique avec les Verts qui se situent à gauche.

Les partis politiques se situant à l'extrême droite comme le FN ou à l'extrême gauche comme le NPA et le parti de Gauche (Mélenchon) voient leur influence électorale progresser sensiblement. Ainsi en 2002, Jean Marie Le Pen candidat du Front National accède au second tour de l'élection présidentielle. C'est un véritable choc.

Ces partis traduisent le mécontentement des électeurs (notamment en période de crise) qui ne se retrouvent plus dans les grands partis de gouvernement.

Bilan 1. Alternances et cohabitations (voir exercice 1 et cours p. 27)

Bilan 2. Des institutions qui se réforment au gré des circonstances politiques (voir exercice 2 et paragraphe 3 p. 31)

Bilan 3. De la bipolarisation de la vie politique à l'émergence de forces nouvelles (exercice 3 + cours p. 25)

Thème 1 : La France contemporaine – Histoire

Question obligatoire (A) : La Vème République : un régime politique inscrit dans la durée (7-8 heures)

Séance 4. Les nouveaux défis de la VIème République

Durée : 1 h

Objectifs : identifier les défis que doit surmonter le V° République aujourd'hui

Notions : alternance, abstention, culture politique, parité, citoyenneté, égalité, mémoires

Capacités et méthodes : Mettre en relation des faits ou événements de natures, de périodes, de localisations spatiales différentes (approches diachroniques et synchroniques) ;
Situer et caractériser une date dans un contexte chronologique
Prendre des notes
Utiliser le manuel comme outil de lecture complémentaire du cours
Participer à la progression du cours en intervenant à la demande du professeur ou en sollicitant des éclairages ou explications si nécessaire

Documents : manuel p. 30 à 31

Après plus de 50 ans d'existence, quels nouveaux défis doit surmonter la V° République ?

Cours dialogué

vidéo 1

Journal de France 2 - 15 mars 2015

Mettre en évidence l'ampleur de l'abstention en France et les causes

Exercice 1. Une citoyenneté en crise ?

1. *A combien envisageait-on le taux d'abstention pour les élections départementales de 2015 ? Est-ce le cas pour toutes les élections ? (vidéo 1)*

Lors des élections départementales de 2015, un sondage prévoyait un taux d'abstention record : 57% dans les réalité le taux d'abstention a atteint plus de 50% au premiers et au second tour (ce qui est très élevé). L'abstention en France aux différentes élections est malheureusement devenue une constante depuis plus de 30 ans. Seule l'élection présidentielle (en raison de l'enjeu et de la personnalisation du pouvoir) échappe à cette dynamique.

2. *Quel profil est-il possible de dresser des abstentionnistes ? (vidéo 1)*

Selon une étude menée lors des élections européennes de 2004, on constate qu'il y a des géographiques, sociales et générationnelles :
les abstentionnistes sont surtout les jeunes (73% des moins de 35 ans) ,
les chômeurs, les ouvriers et les employés ; ce sont surtout les catégories populaires (classes populaires/moyennes)
zone urbaine plus abstentionniste que les campagnes

3. *Identifiez les différents facteurs à l'origine de ce désintérêt pour la politique ? (vidéo 1 + doc. 2 p. 30)*

un désintérêt que certains expliquent par la multiplicité et la complexité des échelons politiques (locales, départementales, régionales, nationales)

désenchantement face à l'alternance gauche droite (abstention sanction) et le manque d'efficacité politique (idée selon laquelle le politique aurait moins de poids face aux réalités économiques)
une mauvaise image de la politique en raison des affaires qui entachent le personnel politique

4. Qu'est-ce que la parité ? (vidéo 2)

La **parité** signifie égalité du nombre ; en politique cela suppose qu'il y ait autant d'hommes que de femmes élus (voir définition p. 31).

Mais dans la réalité c'est loin d'être le cas, c'est pour cela qu'il a fallu légiférer

5. Montrez que cette idée a du mal à s'imposer en politique en listant les différents lois sur la parité qu'il a fallu adopter ? (vidéo 2 et document 1). Répondez en complétant le tableau ci-dessous

| Date | Contenu de la loi |
|------|---|
| 1999 | Loi sur la parité électorale |
| 2000 | Obligation pour les partis politiques de présenter autant d'hommes que de femmes pour tous les scrutins de liste dans les communes de plus de 3 500 habitants |
| 2007 | Obligation dans les communes de plus de 3 500 habitants d'alterner sur les listes un homme et une femme |
| 2014 | Obligation d'appliquer une alternance homme-femme pour les scrutins de liste applicable aux communes de plus de 1 000 habitants et alourdissement des sanctions pour les partis qui ne respecteraient pas la parité |

6. Montrez que, malgré la loi, la parité est loin de s'imposer en France dans le domaine politique (document 1)

les limites se manifestent aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelon nationale

A l'échelon locale : si on constate de gros progrès dans la composition des assemblées locales (meilleure représentativité) mais on s'aperçoit que les femmes sont loin d'occuper les postes à responsabilité (les présidences régionales et départementales sont largement occupées par des hommes - à plus de 90% - alors que l'on ne compte que 16% de femmes maires).

A l'échelon nationale, la situation encore pire, les partis politiques réservent aux hommes les circonscriptions gagnables : aujourd'hui 75% des sénateurs et 73,8% des députés sont des hommes.

Document 1. Parité hommes-femmes : un combat loin d'être gagné

La mise en œuvre de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, à partir des prochaines législatives, doit permettre le doublement des retenues financières aux partis politiques en cas de non-présentation d'un nombre égal de femmes et d'hommes candidats et candidates. Cependant, il n'est pas certain que cela incite les partis politiques à faire mieux.

Ainsi, le HCE (1) insiste notamment sur le fait que les partis doivent « *veiller à ne pas réserver davantage aux hommes qu'aux femmes les circonscriptions réputées "gagnables"* ». Au lendemain des élections, 75% des sénateurs et 73,1% des députés étaient des hommes – concernant les députés, au fil des démissions, remplacements, décès, etc., ce chiffre est désormais de 73,8%.

Dans les collectivités, la parité est mieux respectée, par la force de la loi. Mais reste le problème de la répartition des pouvoirs qui ne dépend que de la seule volonté des formations politiques.

On le voit avec les conseils municipaux, départementaux ou encore régionaux : malgré une parité dans la constitution des listes (sauf pour les communes de moins de 1 000 habitants), et même la parité parfaite dans l'assemblée délibérante des conseils départementaux depuis l'instauration du mode d'élection par binômes homme-femme, le plus haut poste, celui de maire ou président revient en grande majorité à des hommes. Ainsi, 91 % des présidences régionales et 90 % des présidences départementales sont trustées par des hommes.

On ne compte par ailleurs que 8% de présidentes d'intercommunalité et 16% de femmes maires. Et si on dénombre 52,5% d'adjointes au maire dans les communes de plus de 1 000 habitants, c'est là encore le fait de contraintes légales strictes

1. Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes : instance consultative placée auprès du 1ier ministre

Bilan 1. Une citoyenneté en crise (voir exercice 1) ?

- a. Une abstention grandissante (questions 1 à 3)
- b. Une sous-représentation des femmes et la loi sur la parité (questions 4 à 6)
- c. Une citoyenneté qui s'exprime sous d'autres formes

Si les Français semblent se désintéresser de l'action politique, l'engagement citoyen prend d'autres formes : manifestations, vie associative (avec 700 000 associations en France)

Mettre en évidence les questions posées à la République aujourd'hui droit de vote des étrangers Pluralisme des croyances et laïcité

commentaires orales de deux documents : carte sur le vote des étrangers/ charte de la laïcité

Bilan 2. La réaffirmation du modèle républicain

a. Le rapport citoyenneté nationale et européenne

Sont citoyens français les personnes de nationalité française. Mais depuis le traité de Maastricht (1992), les ressortissants de l'Union Européenne peuvent aussi participer aux élections municipales et européennes. En revanche, les étrangers d'origine non communautaires ne peuvent pas participer aux élections politiques en France. Cette question du vote des étrangers est régulièrement posée ; constitue un des thèmes de campagne de la gauche.

b. La défense des valeurs de la République

Les valeurs universelles de la République doivent sans cesse être réaffirmées ; cette question de la laïcité est posée par le développement de nouvelles croyances. La République doit veiller à la libre exercice du culte et des croyances dans le respect des principes de laïcité.

L'école joue un rôle central dans cette transmission ; face au risque communautaire, une charte laïcité est adoptée en septembre 2013 ; elle est affichée dans les établissements scolaires.

Cours dialogué Photo du 11 janvier 2015 à Paris et graphique actes antimusulmans

Exercice 2 . La République face à la menace terroriste

1. *Présentez ce document et replacez le dans son contexte*

ce document est une photographie d'une manifestation organisée à Paris , place de la République le 11 janvier 2015 ; ces rassemblements populaires font suite aux attentats survenus à Paris entre le 7 et le 9 janvier 2015 (attentat de Charlie Hebdo, assassinat d'une policière municipale et prise d'otages dans un supermarché kasher - au total 17 victimes)

Dans toute la France des rassemblements populaires étaient organisés dénonçant la barbarie et soulignant l'attachement des Français aux valeurs de la République (on estime à 4 millions le nombre de manifestants)

2. A quels défis est ici confrontée la République ?

La République doit faire face au terrorisme et au radicalisme religieux mais aussi aux amalgames dangereux qui réduiraient l'Islam aux salafisme djihadiste. En effet, à l'issue des vagues d'attentats qui ont touché la France, les actes et agressions islamophobes ont connu une très forte augmentation. La République doit donc à la fois faire face à cette menace terroriste tout en garantissant l'unité nationale.

Bilan 2c. La République face à la menace terroriste (voir exercice 2)